Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230223-SRMQV-2023-001-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/03/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SDIS SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION
SERVICE RISQUES METIERS, QUALITE DE VIE

ARRETE SDRHF/SRMQV/N° 2023.001

La présidente du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU l'ordonnance 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique ;

VU les articles L251-1, L251-5 à 10, L252-1 à 2, L252-8 à 10, L253-5 à 6 et L254-2 à 4 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté GAAF/FIN 2021-14 du 19 juillet 2021 portant composition du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ;

VU la délibération du Conseil départemental de Seine-et-Marne n°CD-2021/07/01-0/10 du 1er juillet 2021 relative à l'élection des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours ;

VU les délibérations du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne - procès-verbaux n°117-1 et 117-10 du 16 juillet 2021 relatives au fonctionnement du bureau du Conseil d'administration et des différentes instances du SDIS77 ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – procès-verbal n° 122-13 en date du 28 mars 2022 relative à l'instauration et à la composition du futur comité social territorial, et formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – procès-verbal n° 124-8 en date du 12 septembre 2022 relative à l'élection du troisième vice-président du Conseil d'administration du SDIS 77 ;

VU le procès-verbal du 9 décembre 2022 des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté abroge l'arrêté GRH/SHS/N°2022.001 du 26 octobre 2022.

Article 2 : La composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est fixée ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230223-SRMQV-2023-001-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/03/2023

Représentants de l'établissement public	Représentants du personnel	
	Syndicats	Agents
Mme Isoline GARREAU, titulaire M. Pascal GOUHOURY, titulaire M. Alain AUZET, titulaire Mme Julie GOBERT, titulaire M. Jean-Marc CHANUSSOT, titulaire Mme Claudine THOMAS, titulaire Contrôleur général Bruno MAESTRACCI, titulaire	CFTC	Adjudant-chef Olivier CHARPENTIER, titulaire Adjudant-chef Laurent BOULANGER, titulaire Rédactrice Principale de 1ère Cl. Béatrice PEREZ PELTIER, titulaire Agent de maîtrise Principal Jean Marc DIDIER, 1er suppléant Adjointe adm. Principale 1ère Cl. Christelle FUKUHARA, 2ème suppléant Sergent-chef David FILLON, 3ème suppléant Sergent-chef Alexandre DANJOUX, 4ème suppléant Adjudant-chef Sylvain BENOIST, 5ème suppléant Sergent-chef Julien BARTHOLOME, 6ème suppléant
Lieutenant-colonel Alain DUPUY, titulaire M. Olivier LAVENKA, suppléant M. Mathieu VISKOVIC, suppléant Mme Marianne MARGATÉ, suppléante Mme Véronique VEAU, suppléante	FO	Cadre de santé Bruno GIBERT, titulaire Lieutenant de 1 Cl. Pascal GILLAND, titulaire Capitaine Patrick CUVELIER, 1er suppléant Adjudant-chef Jean-François MAISONNAVE, 2ème suppléant Adjointe adm. Principale 1ère Cl. Isabelle VESCOVI, 3ème suppléante Adjudant Johan ELOY, 4ème suppléant
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI, suppléante Mme Mireille MUNCH, suppléante Colonel hors classe Dominique GUILHEM, suppléant Lieutenant-colonel Michel BOURGEOIS, suppléant	Avenir Secours 77 & Actions catégorie C CFE CGC	Lieutenant Hors Cl. Julien MORIN, titulaire Adjudant-chef José VIEIRA, 1er suppléant Sergent-chef Jérome ROUDAUT, 2ème suppléant
	CGT	Adjudant Abdellah CHAOUCH, titulaire Sergent-chef Christophe DIZY, 1er suppléant Adjoint technique Morgan CHEVAL, 2ème suppléant
	CFDT	Adjudant-chef Frédéric PIERRE, titulaire Sergent-chef Cyrille FERRAND, 1er suppléant Agent de maîtrise Alexandre CHRYSTOWSKI, 2ème suppléant

Article 3 : La présidente du Conseil d'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Melun, le 23 FEV. 2023
La présidente du conseil d'administration,

Isoline GARREAU